

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 06 décembre 2024

Afférents au CM : 11

Présents : 7

Votants : 10

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le 13 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Hubert COUDOUR

POUVOIRS : Jonathan JACQUET représenté par Sergio FERNANDES-RIOS, Ophélie BERNARD représentée par Marie-Thérèse GIRY, Delphine JACQUET représentée par Aurélie THOMAS

ABSENT : Clément VERNIN

SECRÉTAIRE : Cédric SOUCHON

**ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES
ENTREPRISES EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS APPARTENANT AUX ENTREPRISES QUI
BÉNÉFICIENT DE L'EXONÉRATION PRÉVUE À L'ARTICLE 44 QUINDECIES A DANS UNE ZONE
FRANCE RURALITÉS REVITALISATION**

Madame le Maire rappelle la délibération DE_023_2024 et indique au Conseil Municipal que cette taxe est maintenant gérée par Loire Forez agglomération. De ce fait, il convient de l'annuler.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'annuler cette délibération.

Copie certifiée conforme.

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 042-214200354-20241213-DE_040_2024-DE



À Cezay, le vendredi 13 décembre 2024

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

Le Secrétaire, Cédric SOUCHON